

Auteur, titre et références du texte :

A. Angot, « Le barbier de village », dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1892 (t. V), p. 318-320.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 11 avril 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0041

Texte relu par :

Monique Ingé
d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 78\1892\5).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr>

LE BARBIER DE VILLAGE

Un homme embarrassé, un homme tout à fait embarrassé, un jour de mars 1528, c'était Dominique Corbin, barbier de son état, pauvre homme de quarante-deux ans, chargé de femme et cinq petits enfants, demeurant à Saint-Pierre-de-la-Cour¹. Il monologuait ainsi : — « Voilà-t-il pas un cas ! La femme de Pierre Chesnay qui a été 32 ans en mariage sans avoir d'enfant, qui a 50 ans et qui cuyde être grosse ! Bien est-il vrai qu'elle a forte enfleure. Mais est-ce ordinaire dans cet âge ? est-ce croyable ? Bien est-il vrai qu'elle souffre un travail terrible. Aussi ces couches tardives sont-elles chanceuses ! Voilà huit jours que les commères du voisinage la veillent, et me dit-on que pour le long travail, peine et douleur extremes en quoi est la malheureuse, elle les prie qu'elles sauvent l'enfant qui est autour d'elle. Et l'on veut que je l'opère ! Je ne le dois pas, je ne le puis ! Je ne suis que barbier, ce n'est pas besogne pour moi, mais pour le chirurgien. Par saint Cosme, je ne le ferai, pour m'exposer en cas de malheur à mettre mes enfants à la misère. »

Mais bientôt il lui fallut subir l'assaut des commères qui, la tête montée, et toutes en trouble du spectacle de si vives douleurs, s'en vinrent le trouver bien décidées à vaincre sa résistance. Supplications, objurgations accompagnées de gestes énergiques, tout fut employé avec un verbiage éloquent et imagé dont le pauvre homme était tout interdit. — Il faut prier Dieu et Notre-Dame, leur disait-il. — Et croyez-vous que nous y ayons manqué, répétait le chœur féminin, nous avons suspendu des vœux de cire à la statue de Notre-Dame-de-Pitié. — Il faut prier sainte Marguerite qui soulage toujours les femmes en mal d'enfant. — Nous en venons et nos chandelles de cire brûlent devant elle. — Mais enfin, je ne le puis pas, reprenait avec impatience Dominique Corbin, ce n'est pas travail pour moi, je suis barbier, non chirurgien, je saigne, je rase, je ne puis couper un membre ni ouvrir une femme. Envoyez quérir un maître chirurgien à Sillé. — Mais la mère sera morte avant qu'il vienne, et l'enfant aussi sans baptême. N'êtes-vous pas aussi habile qu'un chirurgien ? — Je ne suis pas maladroit, mais ce n'est pas besogne pour moi. Enfin j'irai voir la malade.

Quand il y fut, ce fut bien pis pour lui. L'animation des voisines n'était rien auprès de l'exaltation fébrile et de la résolution opiniâtre de la mourante à subir l'opération. — Ayez patience, Notre-Seigneur vous aidera ; l'ouverture vous fera mourir, disait avec douceur

¹ Aujourd'hui Saint-Pierre-sur-Orthe.

le barbier, toujours soucieux de sauver sa responsabilité. Mais la malade, loin de se calmer, entre alors en une sorte d'accès causé par la douleur et l'irritation de la résistance. Les yeux en feu, le bras tendu, elle dit avec un accent indicible : « Failli barbier, je crierai vengeance à Dieu contre vous si vous ne voulez faire votre devoir. »

Dominique Corbin refuse pourtant encore et peut se retirer. Mais bientôt on le rappelle en disant que la femme est plus mal et qu'elle le demande. Elle ne peut plus qu'avec une extrême faiblesse et douceur prononcer ces mots : « Dominique, faites votre devoir de chrétien, je vous pardonne ma mort, si vous ne vous hâtez, se pourrait le fruit qui est autour moi perdre sans baptême. »

Quelle que soit l'issue de l'évènement, cette femme qui trouve dans sa foi une telle inspiration, ce cri du cœur, ce courage surhumain, est absolument sublime.

Le pauvre barbier, d'une main tremblante, fait l'opération hasardeuse, et, au lieu d'un enfant, trouve « une tumeur de la grosseur d'un quart de boisseau, mesure du pays. » — Bien entendu il y eut mort de femme.

Dominique Corbin avait eu raison de croire qu'il encourait une grave responsabilité en s'ingérant des fonctions d'un art qui lui était interdit. Le sénéchal de Sillé-le-Guillaume, à l'instigation du corps des chirurgiens, le fit appréhender au corps et jeter en prison où il était en grand danger de finir misérablement ses jours. Heureusement la miséricorde du roi intervint dans son cas vraiment véniel et digne de pardon. Il obtint lettres de rémission à condition qu'il ne se mêlerait plus de l'état et exercice de chirurgie, mais seulement de l'état de barbier. Pour peine on lui imposa un voyage à Notre-Dame de Cléry, nus pieds, et une messe au même lieu pour l'âme de la défunte².

Au cours de ce voyage, plus méritoire que plaisant dans ces conditions, ce médecin malgré lui put réfléchir longuement à l'inconvénient de s'en rapporter aux dits des commères, et de ne pas assez respecter le privilège du corps important des chirurgiens.

A.

² Archives Nationales, JJ 241, f^{os} 163-164.